AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-6-5-65 888835

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Tél. 92-97-11 Postes 440 et 449

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 56 DE MAI 1965

A V E R T I S S E M E N T

V I G N E

BLACK-ROT.- Les germes susceptibles de provoquer les premières contaminations étant à maturité, effectuer un traitement dès réception de cette note dans les vignes ayant subi des attaques importantes au cours de l'année 1964. (Pour les produits à utiliser consulter la liste qui vous a été adressée).

Dans les vignes intéressées du département de la Corrèze, effectuer un second traitement en fin de semaine.

Il est inutile d'effectuer ce traitement dans les vignes où la maladie était inexistante l'an dernier.

En ce qui concerne plus particulièrement le département de l'Allier, nous rappelons qu'un arrêté préfectoral pris en date du 22 octobre 1964 a rendu obligatoire l'arrachage ou la remise en culture des vignes abandonnées.

Alors qu'un effort considérable est, par ailleurs, consenti pour améliorer la vinification et la commercialisation, il serait regrettable que par la négligence de quelques uns cette dangereuse maladie vienne compromettre, dans une très large mesure, l'avenir de l'ensemble du vignoble. Nous sommes persuadés que les mesures prescrites par cet arrêté ont été largement suivies.

I N F O R M A T I O N S

V I G N E

BRENNER (Rot-Brenner - Rougeot parasitaire) .- Cette maladie existe depuis de nombreuses années dans les régions de THIERS (Puy-de-Dôme) et de LAPALISSE (Allier). Elle a été identifiée l'an dernier dans des vignes situées dans l'aire de production des vins de ST. POURÇAIN-S/SIOULE (Allier), dans la commune de MONETAY-S/ALLIER.

Dans les vignes où cette maladie est à redouter, (les feuilles de la base des sarments et les inflorescences se dessèchent et tombent) effectuer un traitement au stade F (voir tableau des stades repères au verso).

Utiliser une bouillie à base de Cuivre, de Zinèbe ou une spécialité à base de Zinèbe + Cuivre.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE.- Dans les jeunes aspergeraies, effectuer un traitement, par beau temps, afin d'assurer la protection des pousses.

Clermont-Ferrand, le 4 Mai 1965.

LE CONTROLEUR chargé des AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. LECLERC.

L'INSPECTEUR de la PROTECTION DES VEGETAUX
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P119

Tirage n°536 du 4 Mai 1965 - 2.000 exemplaires - Abonnement 1965 - Expédition n° 7.

Stades repères de la vigne





